



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2021

Date de convocation : 19 mars 2021
Nombre de membres afférents au Conseil : 26
En exercice : 26
Présents : 23

Votants : 25
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt et un, le lundi 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-André MAGDALOU, Maire.

Date de convocation : 12 mars 2021

Étaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Monsieur WENGER Daniel, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame MARTIN Séverine, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur Daniel WENGER
Monsieur TRESSON Sébastien à Monsieur OLIVE Robert

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

DELIBERATION N° 2021 – 24 / CM du 29 mars 2021

VOTE DU TAUX DES 2 TAXES

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé pour l'exercice 2020 les 3 taxes de la manière suivante :

Taxe d'habitation	17,14 %
Taxe Foncier Bâti (F.B.)	<u>23,16 %</u>
Taxe Foncier Non Bâti (F.N.B.)	<u>78,85 %</u>

Le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité et de reconduire ces taux pour l'exercice 2021.

Il informe l'assemblée d'une part que la commune ne vote plus la taxe d'habitation puisque cet impôt est destiné à disparaître pour les résidences principales. Et d'autre part du transfert de la fiscalité du département sur la taxe du foncier bâti en faveur des communes. Ce qui implique que le taux communal est additionné au **taux du département 66 à savoir 20,10 %**.

Le Conseil Municipal :

FIXE le taux des TAXES 2021 ainsi :

Taxe Foncier Bâti (F.B.) **43,26 %** (proposition 2020 : 23,16 + 20,10)

Taxe Foncier Non Bâti (F.N.B.) **78,85 %** (proposition 2020)

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 25 / CM du 29 mars 2021

ACQUISITION D'OUVRAGES POUR LA BIBLIOTHEQUE CONSTITUTION D'UN FONDS

Le Maire propose de constituer un fonds d'ouvrages à destination des usagers de la bibliothèque municipale. Le montant de l'acquisition de ces livres est estimé à 5.000 euros.

Le Maire propose, au vu du montant et considérant que ce matériel est destiné à durer dans le temps, d'imputer cette dépense sur la section d'investissement du budget communal 2021 dans l'article 2188 et la fonction 321.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer un fonds d'ouvrages à destination des usagers de la bibliothèque municipale pour un montant estimé à 5.000 euros.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur la section d'investissement du budget communal 2021 dans l'article 2188 et la fonction 321.

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 26 / CM du 29 mars 2021

TRAVAUX EN REGIE

Le Maire rappelle qu'un certain nombre d'opérations peuvent être réalisées en régie communale, il s'agit des travaux suivants :

- Travaux d'embellissement : 3.000 €
- Aménagements espaces verts : 2.000 €
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 1.000€

Les dépenses correspondantes à ces travaux ont été inscrites au Budget Prévisionnel 2021. Les dépenses relatives à ces travaux seront mandatées dans la section de fonctionnement.

L'ensemble de ces dépenses, au terme des réalisations, seront transférées sur la section d'investissement par opérations d'ordre.

Le Maire propose d'inscrire 6.000 euros pour ces réalisations.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

DECIDE d'inscrire 6.000 euros sous la forme de travaux en régie municipale dans le Budget Prévisionnel 2021 pour les réalisations des travaux ci-dessus détaillés.

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 27 / CM du 29 mars 2021

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021 qui est voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses :

Section FONCTIONNEMENT	4.554.134,60 €
Section INVESTISSEMENT	2.459.454,10 €

VOTE : 25

Section **FONCTIONNEMENT** **POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :**

Section **INVESTISSEMENT** **POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :**

DELIBERATION N° 2021 – 28 / CM du 29 mars 2021

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA LLOSA »

Le Maire donne lecture du Budget Primitif du budget annexe « Lotissement La Llosa » 2021 qui est voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement, et par section d'investissement.

Celui-ci se présente en recettes et dépenses comme suit :

Section **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en dépenses et en recettes : **1.026.341,72 €**

Section **INVESTISSEMENT** :

- **Dépenses: 270.445,08 €**
- **Recettes : 1.019.451,72 €**

VOTE : 25

Section FONCTIONNEMENT

POUR : 25

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : POUR : 25

Recettes : POUR : 25

DELIBERATION N° 2021 – 29 / CM du 29 mars 2021

**BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE
« Production d'énergie photovoltaïque » 2021**

Le Maire donne lecture du Budget Primitif du budget annexe « Production d'énergie Photovoltaïque » 2021 qui est voté chapitre par chapitre en section d'exploitation, et par section d'investissement.

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses :

Section **D'EXPLOITATION** : 20.363,59 €
Section **INVESTISSEMENT** :

- **dépenses** : 10.012,00 €
- **recettes** : 28.237,28 €

VOTE : 25

Section FONCTIONNEMENT

POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

Recettes : POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 30 / CM du 29 mars 2021

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2021, d'individualiser les subventions attribuées aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des subventions, pour un montant global de **31.500** euros, selon la répartition suivante :

Association	subv 2019	subv 2020	subv 2021
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	250 €	250 €	250 €
ANCIENS COMBATTANTS A.C.P.G.C.A.T.M.	700 €	800 €	800 €
ARTS ALENYA	200 €	200 €	200 €
ASSOCIATION DES JARDINIERS DES FIGUERETES	200 €	200 €	200 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE "ACCA"	200 €	200 €	250 €
A.T.A.C. F.C.	7 200 €	7 200 €	7 200 €
Association Sportive Del Bercol- Tesà	500 €	500 €	500 €
Club du 3ème âge La Fraternité	500 €	500 €	500 €
Comité de Jumelage, d'Echanges et d'Amitié entre les peuples	1 300 €	1 300 €	1 500 €
Compagnie Histoire d'En Jouer	300 €	300 €	300 €
ECOLE DE MUSIQUE D'ELNE-ALENYA	4 500 €	4 500 €	4 500 €
ENSEMBLE POUR L'ECOLE	300 €	300 €	300 €
F.N.A.C.A.	300 €	400 €	400 €
FOYER LAIQUE D'ALENYA	2 600 €	2 600 €	2 600 €
JUDO CLUB ALENYA	2 800 €	3 000 €	3 000 €
La Ronde Créative	100 €	100 €	150 €
Orchestre Symphonique Alénia Roussillon "OSAR"	300 €	300 €	300 €
PETANQUE ALENYANAISE	400 €	400 €	400 €
Les POLY'SONS	200 €	250 €	250 €
SEMPRE ENDAVANT	x	200 €	300 €
SOUVENIR Français	300 €	400 €	400 €
STADE ALENYA RUGBY	3 500 €	3 500€	4 000€
TENNIS CLUB D'ALENYA	1 800 €	1 800 €	1 800 €
THEATRE DE LA ROUSQUILLE	300 €	300 €	300 €
U.N.R.P.A.	500 €	500 €	500 €
Les Chat'Mis Canétois	600 €	600 €	600 €

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 31 / CM du 29 mars 2021

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE ALENYA ROUSSILLON

Le Maire rappelle que, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2021, le conseil municipal par délibération a individualisé les subventions attribuées aux associations, pour un montant global de 27.500 euros.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 euros à l'Orchestre Symphonique Alénia Roussillon afin de les aider dans le lancement de leur activité.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'orchestre symphonique Alénia Roussillon d'un montant de 3000 euros.

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 32 / CM du 29 mars 2021

ATTRIBUTION D'UNE SURVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB D'ALENYA

Le Maire rappelle que, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2021, le conseil municipal par délibération a individualisé les subventions attribuées aux associations, pour un montant global de 27.500 euros.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.200 euros au Tennis Club d'Alénia qui souhaite impulser une nouvelle dynamique sportive en organisant des tournois, en formant des arbitres et en inscrivant des joueurs sur des tournois. Cette subvention exceptionnelle leur permettra également de faire l'acquisition de matériel.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.200 euros au Tennis Club d'Alénia

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 33 / CM du 29 mars 2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DU CCAS D'ALENYA POUR DES DISTRIBUTIONS DE COLIS ALIMENTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Portée par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Alénia, l'organisation de distributions de colis alimentaires sur la commune d'Alénia, en partenariat avec la Banque Alimentaire des Pyrénées-Orientales, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la précarité alimentaire.

Véritable lieu d'échange, elle permet de tisser du lien social et d'aider les bénéficiaires en leur offrant un accueil privilégié ainsi qu'un accompagnement individuel basé sur l'écoute et le conseil.

Le Maire indique que la commune est propriétaire de la salle Le Palmier située dans les Caves Ecoiffier, avenue Jean Jaurès. Cette salle répond aux besoins de la distribution de colis alimentaires, tant par sa situation géographique maintenue en centre-ville, que par sa superficie (36m²) et ses équipements (local climatisé).

Le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition à venir avec le C.C.A.S. pour le bien sis avenue Jean Jaurès pour l'organisation de distributions de colis alimentaires en partenariat avec la Banque Alimentaire des Pyrénées-Orientales.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

APPROUVE la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, du bien sis avenue Jean Jaurès, au bénéfice du CCAS de la commune, pour l'organisation de distributions de colis alimentaires en partenariat avec la Banque Alimentaire des Pyrénées-Orientales.

PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

AUTORISE le Maire ou l'un de ses Adjointes Délégués à signer ladite convention.

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 34 / CM du 29 mars 2021

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs, établi par la délibération 2021-03 en date du 25 Janvier 2021 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat. ou équiv.	Durée hebdom	Postes pourvus	Postes Vacants
Filière administrative				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	
1 poste d'Attaché	A	35h00		1
2 postes de Rédacteur principal 1ère classe	B	35h00	2	
1 poste Rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	
1 poste Rédacteur principal 2ème classe	B	35h00		
1 poste adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	1	
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00		1
2 postes adjoint administratif	C	35h00	1	1
1 poste adjoint administratif	C	24h00	1	
Totaux			7	3
Filière technique				
1 poste d'ingénieur	A	35h00		1
2 postes de technicien principal 1ère classe	B	35h00	2	
1 poste technicien principal 2ème classe	B	35h00		
3 postes agent de maîtrise principal	C	35h00	3	
1 poste d'agent de maîtrise principal	C	30h00	1	
1 poste d'agent de maîtrise principal	C	29h30	1	
1 poste d'agent de maîtrise + 1 poste	C	35h00	1	1
4 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	2	2
3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	3	
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	29h30		1
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	29h30	1	
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	28h00		1
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	28h00	1	
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	
3 postes adjoint technique	C	35h00	3	

1 poste adjoint technique	C	32h00	1	
Totaux			20	6
Filière sportive				
1 poste d'opérateur des Activités physiques et sportives principal	C	35h00	1	
Totaux			1	0
Filière médico-sociale				
1 poste d'Educateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	35h00	1	
2 postes Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	C	35h00	2	
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	35h00	1	
1 poste agent social principal 2ème classe	C	35h00	1	
1 poste d'Agent Social	C	35h00		1
Totaux			5	1
Filière culturelle				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	28h00	1	
Totaux			1	0
Filière animation				
1 poste d'animateur principal 1ère classe	B	35h00	1	
2 1 poste d'animateur principal 2ème classe	B	35h00	1	
1 poste d'animateur	B	35h00	1	
2 postes adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	1	1
1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe	C	31h00	1	
2 postes adjoint d'animation	C	35h00	2	
Totaux			7	1
TOTAUX			41	11
Non-titulaires				
4 3 postes d'adjoint temporaire de remplacement au prorata des heures	C		2	1
6 postes d'agent temporaire d'accroissement d'activité au prorata des heures	€		0	6
8 postes d'agent temporaire d'accroissement saisonnier au prorata des heures	€		0	8
3 postes d'agent contractuel TC + 3 postes	C		3	3
1 poste agent contractuel à 30 h/s	C		1	0
2 postes d'agent contractuel à 28 h/s	C		2	0
1 poste d'agent contractuel à 27 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 26 h/s	C		0	1
2 postes d'agent contractuel à 24 h/s	C		2	0
1 poste d'agent contractuel à 23 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 22 h/s	C		0	1
1 poste d'agent contractuel à 21 h/s	C		0	1
1 poste d'agent contractuel à 20 h/s	C		0	1
1 poste d'agent contractuel à 18 h/s	C		0	1
1 poste agent contractuel à 17 h/s	C		0	1
1 poste d'agent contractuel à 15 h/s	C		1	0
1 poste agent contractuel à 14 h/s	C		0	1
2 postes agent contractuel à 9 h/s	C		1	1
1 poste d'agent contractuel à 8h/s	€		0	1
1 poste en contrat PEC – 29 h/s	C		1	
2 1 poste en contrat PEC – 24 h/s	C		1	1
1 poste en contrat PEC – 23 h/s	€		1	
4 postes en contrat PEC – 20 h/s	C		0	4
5 2 postes de vacataires	C		0	2
3 postes de service civique	C		0	3
TOTAUX			16	16

VOTE : **25** **POUR :** **25** **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

